**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1934-1935)

Heft: 6

**Rubrik:** Contrôle des films cinématographiques

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Extraits des vœux du Congrès de Rome

Principes de l'emploi du cinéma scolaire

Principes de l'emploi du cinéma scolaire

Le cinéma doit être considéré comme un auxiliaire didactique de la plus grande importance.

On ne doit exclure à priori aucune matière, de quelque genre que ce soit, de l'emploi de la projection fixe ou animée.

L'usage de la projection comme auxiliaire didactique, doit respecter quant à la fréquence et quant à la durée, les limites imposées par les possibilités physiologiques et psychiques de l'enfant aux différents degrés de son dévelopment.

L'emploi du cinéma ne doit pas faire obstacle à l'action éducative du maître et à l'effet de sa parole ; c'est lui qui doit poser les problèmes, éclairer l'élève, commenter les faits, provoquer et diriger l'activité et la réflexion de l'enfant.

Le maître doit pouvoir intervenir durant la projection même pour en illustrer les points qui demandent des explications particulières.

Les sujets de films à utiliser dans les écoles doivent s'intégrer dans un plan didactique organique, précédemment étudié par les autorités scolaires en conformité avec les programmes sechaires en conformité avec les programmes sechaires, etant entendu que ceux-ci peuvent étre modifiés en raison des possibilités nouvelles offertes par l'application du cinéma.

L'élaboration des films dans l'enseignement doit toujeurs être faite du point de vue didactique vec la collaboration étroite et directe et sons la direction d'un pédagogue.

Tous les mattres, élémentaires et secondaires, doivent recevoir ou à l'école qui les prépare à l'enseignement, ou dans des cours spéciaux, une préparation à la fois technique, psychologique et didactique, pour y apprendre l'usage de l'appareil et l'emploi du film d'enseignement.

On doit faire tous les efforts pour que toutes les classes aient à leur disposition un appareil cinématographique et pour que toute école secondaire et élémentaire ou, pour le moins, toucentre scolaire, soit muni d'un matériel indispensable, soit en films, soit en projections fixes.

La vie préssionnelle

### La vie professionnelle

La vie professionnelle

Le Congrès souligne l'utilité de la production de films destinés au choix des professions, et particulièrement des professions féminines, ainsi qu'à l'apprentissage des métiers, y compris l'artisanat.

Les sous-titres, dans les films de ce genre, doivent être courts et clairs, et l'on doit recourir à la sonorisation spécialement pour donner une impression des sons ou des bruits qu'on observe dans l'exécution du travail.

### La vie agricole

La vie agricole

Le Congrès est unanime à penser que les industriels qui établissent les films d'enseignement agricole ou intéressant la vie rurale, doivent s'assurer la collaboration des spécialistes connaissant, au point de vue scientifique, les sujets à traiter, ou ayant l'expérience du milieu rural. Le Congrès estime également que, pour être véritablement instructifs, les films agricoles doivent avoir un caractère essentiellement régional ce qui n'exclut pas la possibilité de montre comment un même produit est cultivé dans différents pays.

### Education populaire

Education populaire

Les producteurs de films documentaires voudront bien faire preuve de la plus parfaite exactitude et de la plus scrupuleuse objectivité, tant au point de vue de la vérité historique, que de la géographie et au point de vue de l'etnographie; ce même souci d'exactitude et d'objectivité devra se manifester dans la préparation des spectacles.

Dans les films touchant les sujets religieux, les principes devront être respectés et représentés avec la plus scrupuleuse exactitude.

Les écrémonies et les manifestations de caractère philosophique et politique devront être traitées avec le plus grand souci d'exactitude, qu'el les se rapportent au passé ou à l'actualité.

Il est désirable que l'action si efficace pour la formation du goût du public qu'exercent les clubs d'amateurs soit orientée de plus en plus vers la diffusion de films possédant une réelle valeur intellectuelle et favorise l'échange de ces films de nation à nation.

L'I. C. E. voudra bien à cet effet maintenir et étendre ses relations avec les clubs d'amateurs est et, dans la mesure des moyens dont il dispose, encourager la création de nouveaux clubs.

Les films relatifs à la culture physique et au sport ne doivent pas être uniquement consacrés à la technique du sport mais aussi au développement de l'esprit sportif.

L'Institut étudiera en accord avec les organisations, tant internationales que nationales, qui s'occupent des l'oisirs des travailleurs, les moyens de contribuer par le cinématographe à cette œuvre si essentielle d'éducation populaire.

les organismes nationaux et internationaux intéressés, pourrait provoquer la formation d'une commission pour l'étude de cette question. L'Institut examinera, en liaison avec les organisations internationales intéressées et les grandes sociétés productrices, par quel moyen on pourrait obtenir un reportage des actualités internationales tel que sa diffusion contribue avec une plus grande efficacité au développement des relations entre les peuples.

### Création d'instituts nationaux de cinéma éducatif

Création d'instituts nationaux de cinéma éducatif
Le Congrès, constatant la nécessité d'une collaboration méthodique et constante de tous les
pays et de toutes les autorités intéressées à l'œure de l'Institut international du cinématographe éducatif en vue d'obtenir une documentation
complète et d'organiser des échanges d'expérience et de matériel utiles dans le domaine du cinématographe éducatif et instructif,
prie l'1. C. E. d'agir auprès des gouvernements
et surtout auprès des ministères d'éducation nationale du cui en création, dans chaque pays
où elle n'existe pas encore, d'une institution nationale du cinéma éducatif et instructif, l'1. C. E.
assurant à Rome la liaison entre les diverses
organisations.

# Mise en pratique de la convention pou la libre circulation des films éducatifs

la libre circulation des films éducatifs

Le congrès,
reconnaissant le grand inférêt de la mise en
vigueur pratique de la convention internationale
pour la libre circulation des films ayant un caractère éducatif, signé par 24 Etats,
prie les gouvernements des Etats signataires
de bien vouloir procéder le plus promptement
possible à la ratification de cette convention et
adresse un appel aux autres gouvernements d'y
adhérer;
prie les autorités nationales intéressées de faciliter, par les moyens en leur pouvoir, l'établissement rapide du catalogue des films éducatifs
prévu par l'art. 7 de la convention et selon les
directives fournies par l'I. C. E.
3. Le Congrès exprime aussi le vœu que l'application de la convention soit facilitée par la
création à bref délai — dans les pays intéressés — d'un bureau responsable chargé de déliver les certificats attostant le caractère éducatif des films tant à l'entrée qu'à la sortie.

4. Le Congrès souligne à nouveau l'intérêt
qu'il y aurait à obtenir par des moyens appropriés, l'inclusion dans le programme de chaque
représentation d'un film de caractère éducatif et
documentaire.

Catalogue international

#### Catalogue international

Catalogue international

Ne pouvant et ne devant pas être établi sous forme de volume en raison de continuelles additions et suppressions, le catalogue édité par les soins de l'Institut devrait devenir une publication périodique par fascicule, de fiches, celles-citant dressées d'après les méthodes de rédaction et de classement en usage.

Le Congrès propose que ne figurent au catalogue que les films dont la conservation du négatif aura été garantie par les pays d'origine.

Il serait désirable enfin que, dans la mesure du possible, l'I. C. E. puisse fournir les renseignements suivants à ceux qui cherchent à utiliser des films destines à l'enseignement soit à l'éducation:

a) Sujet traité,
b) Formats dans lesquels il existe,
c) Titre complet,

a) Sujet traité,
b) Formats dans lesquels il existe,
c) Titre complet,
d) Année de sa production,
e) Genre d'écoles et degré d'instruction des
spectateurs (évalué d'après l'ago),
f) But du film (recherches, enseignement, éducation, enseignement artistique, divertissement
éducatif, propagando),
g) Genre de prise (film documentaire avec mise en scène) (microcinématographie, roentgeneinématographie, trickfilm),
h) Métrage d'images,
i) Collaborateurs du film et censure (1) auteur; (2) producteur; (3) vendeur; (4) loueur;
(5) adapteur; (6) office de contrôle.

### Censure cinématographique

Censure cinématographique

Le Congrès souligne que le problème de la
censure cinématographique, considérée au point
de vue de la protection de l'enfance et de la
jeunesse, préoccupe des gouvernements des différents pays.

A défaut de censure particulière, des dispositions doivent être prisee pour affector des salles
spéciales aux enfants et aux jeunes gens et pour
composer les programmes de telle sorte que la
moralité de la jeunesse soit sauvegardée.

### Détermination des formats réduits

Le Congrès international du cinéma d'ensei-

gnement,
convaineu que l'unification du format réduit
des films serait l'un des moyens les plus efficaces de favoriser l'enseignement par le cinématographe et plus généralement la diffusion du
film éducatif,
constatant que les négociations poursuivies depuis plusieurs années sur ce point n'ent pu abou-

tir à un accord entre les groupements intéressés des producteurs.

Prend acte avec satisfaction des déclarations d'où il résulte qu'un sincère désir d'entente s'est manifesté et estime qu'il y a lieu d'encourager les efforts déjà accomplis.

Prie les organes directeurs de l'Institut international du cinématographe éducatif de provequer et d'organiser une rencentre des représentants des groupements intéressés, de désigner les personnes qui seront appelées à prendre part à cette réunion et de recommander les sujets et les méthodes de travail qui paraîtront correspondre au but poursuivi.

Le Congrès demande aux organes directeurs de l'Institut et notamment, son comité technique de vouloir bien prendre toutes dispositions nécessaires afin que la solution attendue intervienne dans le délai de six mois — soit avant le ler novembre 1934 — Pendant cette période il serait souhaitable que les gouvernements ou administrations scolaires responsables veuillent bien s'abstenir de toute mesure pouvant préjuger de la décision finale.

1. De chercher à appeler l'attention des gouvernement sur le rôic international du cinématographe et sur son utilisation comme moyen de rapprochement des esprits.

2. De s'employer également à provoquer des ententes directes « gentlemen agreements» entre producteurs et cherchera ainsi à s'assurer leur concours pour encourager la production de films conçus dans un esprit d'impartialité présentant une réelle valeur intellectuelle et pouvant contribuer à la mutuelle compréhension des peuples.

3. De réunir et classer pour le moyen des comités actionaux on institus evistant en a comités actionaux on institus evistant en a centerne des entre des difinants on institus evistant en a cente comités actionaux on institus evistant en a cente des comités actionaux on institus evistant en a cente des comités actionaux on institus evistant en a cente des comités actionaux on institus evistants en a cente des comités actionaux on institus evistant en a cente des comités actionaux on institus evistants en a cent

sentame une treatment and variety and contribuer à la mutuelle compréhension des peuples.

3. De réunir et classer pour le moyen des comités nationaux ou instituts existants ou à créer correspondant de l'I. C. E., toute documentation entématographique susceptible d'illustrer la vie matérielle et spirituelle des différents peuples.

4. D'assurer dans ce but tous contacts utiles avec les gouvernements, institutions et associations internationales intéressées.

#### Presse

Le Congrès, Considérant que tout effort dans le domaine Considérant que tout effort dans le domaine international comme celui que se propose l'I. C. E. doit, pour déployer son plein effet, être assuré du concours le plus large et le plus généreux de la presse.

Considérant l'influence que la presse et la radiodiffusion exercent sur la formation du goût et l'orientation de l'intérêt du public, fait appel au concours de la presse et de la radiodiffusion pour contribuer à l'œuvre de l'Institut du cinéma éducatif et faciliter l'exécution de la tâche qui lui incombe.

# Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

### Concerne les films :

L'ASSOMMOIR - LE COUCHÉ DE LA MARIÉE LA RUE SANS NOM - GETTE VIEILLE GANAILLE JE NE SUIS PAS UN ANGE

Se référant aux préavis de la Commission can-tonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

T

Le film français L'Assommoir peut être autorisé sous les conditions ci-après:

a) l'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;

b) la scène de delirium tremens, sur laquelle on insiste plus que de raison, doit être raccourcie. Un passage, où le malheureux se croit dévoré par les rats, est à supprimer complètement;

ment;
c) un contrôle de police spécial devra être
exercé en vue de la stricte application de l'interdiction mentionnée sous lettre a).
Etant donné l'impression déprimante laissée
par le film L'Assommoir, le Département de
justice et police estime devoir conseiller à MM.
les directeurs de cinémas de renoncer de leur
chef à sa projection en public.

## $\mathbf{II}$

Les films suivants: Le Couché de la Mariée, Je ne suis pas un Ange, La Rue sans Nom, peuvent être autorisés aux conditions ci-après: a) l'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus; pas 18 ans révolus;
b) mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués);

c) un contrôle de police spécial devra être exercé à l'entrée des salles en vue de la stricte application de l'interdiction.

III

Le film français Cette Vieille Canaille peut re autorisé sans réserves.

IV

Les films ci-après ne peuvent être représen-tés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département: Melody Cruise, Sérénade à Trois, Une Soirée Etrange. Le Chef du Département: BAUP.

### PETITES NOUVELLES **ET POTINS**

— De Paris nous arrive la nouvelle que Jean Lordier, notre ex-rédacteur et ami, entreprend un reportage filmé, Paris-Symphonie, où l'on entendra les refrains populaires qui se chantent dans la capitale.

— On connaît le caractère facile... — hum! — de Raimu. André Sarrouy, qui fut le collaborateur algérien de «Ciné», raconte que, venu pour assister à une prise de vues de Tartarin de Tarascon, à Bou-Sàâda, il n'eut qu'à filer en vitesse, la présence d'un journaliste ayant mis le faux-tueur de lions dans un état épouvantable. La cravate de notre confrere était-elle peut-être d'un ton trop vif ? André Sarrouy réfugié derrière un monticule, Raimu consentit à «tourner» sa scène, du reste parfaitement réussie. Qui fautilplaindre davantage; son metteur en scène, Raymond Bernard, pas toujours à l'abri de cette humeur irascible, ou Raimu lui-même?

plaindre davantage: son metteur en seène, Raymond Bernard, pas toujours à l'abri de cette humeur irascible, ou Raimu lui-méme?

— Le tirage de la lome tranche de la Loterie nationale française a été agrémenté d'un coupe... cinéma imprévu, sinon pour quelques journalistes cinématographiques dans le secret des dieux — los dieux: en l'occurrence Mathot, metteur en scène, et son principal interprète, Georges Milton. A l'énonée du lot de 5 millions, une voix bien connue des populaires s'écrie: «Tai agagné !..» et un petit homme rond, tout rond, de s'agiter, de se trémousser. « Bouboule! > Lui, l'heureux gagnant? Oui, dans son prochain film, Conte Obligade, dont c'étaient les premières scènes, enregistrées au Trocadéro, en ce soir du 24 avril 1934. Mais si Milton n'a pas gagné véritalement le gros lot, il eut une joie, celle de risquer l'étouffement parmi ses admirateus et admiratrices qui voulaient le voir de près, le toucher, obtenir des autographes du joyeux comique. Et cette faveur populaire est pour le moins inestimable, bien que... gratuite!

— Jacques de Baroncelli termine les prises de vues de Chansons de Paris, avec Georges Thill, le grand ténor de l'Opéra, Armand Bernard et la petite Paulette Elambert. Il semble qu'on chante beaucoup à Paris. Qu'os parler d'esprits moroses, de désespérance ? Rien de grave quand tout finit par des chansons.

— René Ginet, grand ami de « Ciné », puis de « L'Effort », enfin du « Schweizer-Film-Suises », a non seulement réalisé deux films splendides, dont un (Itha) lui valut la médaille de l'A.C.F., a non seulement partisé deux films splendides, dont un (Tha) lui valut la médaille de l'A.C.F. a non seulement réalisé deux films splendides, dont un (Tha) lui valut la médaille de l'A.C.F. a non seulement réalisé deux films splendides, dont un (Tha) lui valut la médaille de l'A.C.F. on, on seulement réalisé deux films splendides, dont un (Tha) lui valut la médaille de l'A.C.F. on, on seulement réalisé deux films splendides, dont un (Tha) lui valut la médaille de l'A.C.F. on,

ain.

— Le Grand Jeu a obtenu à Paris un immense uccès. La foule, qui se pressait à sa présenta-ion, applaudissait à tout rompre. Ce succès est égitime et jamais encore la presse française, et ela à l'unanimité, n'a fait autant d'éloges pour un film. a à l'unammen, film. Le Grand Jeu poursuit sa carrière triompha nent au Rex, de Genève et au Cinéma du

lement au Rex, de Bourg, à Lausanne.

— On établit en ce moment les décors de Minuit Place Pigalle. Le célèbre Raimu sera le principal interprête. Lorsque ce film sera terminé, Raimu sera le principal interprête de Je suis un Suicidé.

— On prépare Angèle, un film de la valeur de Fanny. Actuellement Marcel Pagnol est parti avec des camions de R.C.A. dans le midi, pour réaliser des extérieurs.

réaliser des extérieurs.

— Chansons de Paris est bientôt terminé. Armand Bernard est superbe d'entrain et de verve. Marguerite Moreno, très bonne et la voix chaude et aimée de Thil, le célèbre ténor de l'Opéra de Paris, soulèvera des applaudissements.

— Au Pays du Soleil. La délicieuse opérette réaliste de Vincent Scotto, le compositeur en vogue, ne manquera pas, avec ses jolies chansos, diffusées par tous les postes de France, de plaire au public. Bientôt tous ces airs populaires seront fredonnés.



présente une extraordinaire production de

Clark GABLE et Claudette COLBERT

(UNE AVENTURE D'UNE NUIT)

L'immense succès actuel de l'Ermitage de Paris

CINFILM S. A., 5, place de la Fusterle Téléphone 54,933

GENÈVE

LA PRODUCTION DE QUALITÉ DFG DFG (Représentant des plus importantes maisons indépendantes de France) Le grand succès de la saison prochaine sera ÉCLAIR - JOURNAL : Les meilleures actualités suisses et mondiales D.F.G. 10, r. Confédération GENÈVE Téléphone 52.402 D.F.G.